

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 2 novembre 2011, sur la pétition intitulée: «Aménagement de la rue de l'Ecole-de-Médecine».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-245 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 24 novembre 2009, la Ville de Genève a déposé auprès de la Direction générale de la mobilité (DGM) la demande de modification du schéma de circulation mentionnée dans la présente pétition. Elle a rappelé sa demande le 10 août 2011.

Les étapes successives relatives au chantier du pont et de la suppression de la passerelle impliquent toutefois l'impossibilité de mettre en service le schéma de circulation demandé à l'ouverture du pont Hans-Wilsdorf fin juin 2012. En effet, de juin à novembre 2012, le quai Ernest-Ansermet sera fermé à la circulation (cycles exceptés) sur son tronçon au droit de Sciences I. Dès lors, le maintien du sens de circulation direction sortie ville sur la rue de l'Ecole-de-Médecine est nécessaire pour assurer l'accessibilité au parking Ansermet.

C'est pourquoi la Ville de Genève a renouvelé sa demande de modification du schéma de circulation en janvier 2012, précisant qu'elle souhaite une mise en œuvre dès la fin du chantier en décembre 2012.

Concernant le déclassement de la rue de l'Ecole-de-Médecine en réseau de quartier, cette demande a déjà été formulée par la Ville de Genève dans le cadre de la révision de la hiérarchie du réseau pour la période 2011-2014. Cette demande n'ayant pas été retenue dans le cadre du plan directeur du réseau routier en cours de validation, elle sera réitérée lors de la prochaine révision de la hiérarchie du réseau pour la période 2015-2018. Jusqu'à cette échéance, la rue de l'Ecole-de-Médecine demeurera donc en réseau secondaire limité à 50km/h.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani